

**COMMUNIQUE DE PRESSE****L'OPPBTP propose une offre personnalisée aux grandes entreprises :  
1ère signature de convention avec la société RAZEL-BEC**

Les grandes entreprises représentent une part importante de l'activité du secteur du BTP et dans son rôle de conseil de la profession, l'Organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBTP) a décidé de leur apporter une offre personnalisée. Celle-ci répond à la complexité de ces structures à la fois très organisées mais aussi très ramifiées au niveau national qui entraînent dans leur sillage un nombre important de sous-traitants issus de tous les métiers, de structures de toutes tailles et se situant donc à des niveaux différents en matière de prévention des risques.

Construite à l'issue d'une enquête auprès de 8 des plus grandes entreprises du secteur, l'offre de l'OPPBTP vise à développer des prestations personnalisées mettant en avant veille technique, ingénierie de prévention, accompagnement des entreprises sous-traitantes, meilleure exploitation des ressources documentaires et de formation de l'OPPBTP.

Cette offre donnera lieu à la signature avec chaque groupe intéressé d'une convention nationale déclinable régionalement par la suite par les 18 agences régionales de l'OPPBTP.

La société RAZEL-BEC sera la première à signer cette convention avec l'OPPBTP le 10 Janvier 2013.

**Une consultation d'envergure**

Philippe Maygnan, Directeur de l'agence OPPBTP Paris Petite Couronne, a été missionné afin de recueillir les attentes des grandes entreprises concernant l'OPPBTP et de construire une offre répondant à leurs besoins adossée à une organisation structurée sur les plans locaux et nationaux.

Une enquête a été réalisée fin 2010 auprès de 8 grandes entreprises représentant 63 100 salariés, 7 faisant partie d'un groupe (BOUYGUES Bâtiment IDF – VINCI Energies IDF Tertiaire Contracting – SPIE SA – RAZEL – EIFFAGE Travaux Publics – SPIE Batignolles – COLAS IDF Normandie Bâtiment) et un indépendant (PONTICELLI).

Ces attentes touchent 5 grands domaines :

- rôle amont de représentation de la profession
- veille réglementaire
- sous-traitants
- audit/consultant extérieur
- documentation et formation.

***Rôle amont de représentation de la profession***

Tant dans les ministères que dans les instances professionnelles, la présence de l'OPPBTP est souhaitée en amont des textes réglementaires sur des thématiques variées comme par exemple la pénibilité, le recyclage des produits routier, les obligations du Maître d'Ouvrage, le coordonnateur de sécurité,...

***Veille réglementaire***

Tous les groupes consultés bénéficient de services de veille juridique, soit assurés par leur direction juridique soit par des prestataires externes. Néanmoins, le besoin a été fortement exprimé quant à une traduction pratique des nouveautés réglementaires, dire ce que cela risque de changer pratiquement et concrètement sur les chantiers.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Sous-traitants**

Les grandes entreprises, dans le cadre de leurs certifications ont l'obligation d'accompagner la prévention de leurs sous-traitants et sollicitent l'aide de l'OPPBTP, acteur tiers de confiance de la profession.

### **Audit/consultant extérieur**

En cas d'accident, l'analyse révèle souvent un défaut de mise en place de procédures sur site dû aux habitudes de chantier. L'aide d'un œil extérieur est donc souhaité.

### **Documentation et formation**

Toutes les grandes entreprises ont des actions et moyens nombreux de documentation et de formation. Néanmoins, une recherche de synergie au niveau de la profession est souhaitée, par une meilleure mise à disposition de supports et ressources partagés par tous.

## Les réponses de l'OPPBTP aux attentes des grandes entreprises

L'OPPBTP a choisi la voie de l'accompagnement personnalisé proposé aux grands groupes intéressés. Pour chacun, un correspondant national sera désigné par l'OPPBTP, dans le cadre d'une convention nationale, déclinable régionalement par la suite pour s'adapter aux organisations des grands groupes qui laissent une large part aux régions.

Dans un premier temps, l'OPPBTP souhaite proposer cet accompagnement aux 6 premiers groupes français de BTP, avec l'objectif de la signature de convention avec au moins une entité de chacun d'entre eux à échéance mars 2013.

Des réponses spécifiques sont apportées pour chacun des grands domaines d'attente recueillis lors de l'enquête de l'OPPBTP. En particulier, on peut noter :

- Pour la **veille réglementaire**, la Direction Technique de l'OPPBTP diffusera des documents aux correspondants en entreprises (DT Actu et DT Info) commentant les sorties de textes comme par exemple « *Amiante – prévention des risques : formation des travailleurs* », « *Sous-traitance : nouvelles mesures contre le travail dissimulé* », « *Evolution de la réglementation électrique* »,...
- Pour l'accompagnement des **sous-traitants**, l'OPPBTP propose 5 alternatives simples et souvent de courte durée, adaptées aux attentes des grandes entreprises qui plébiscitent les actions aux résultats rapides :
  - le conseil technique terrain : Une visite de chantier avec un représentant de l'entreprise permet d'identifier les situations de risques et les axes d'amélioration. Elle sera suivie d'un courrier de confirmation des actions à engager avec documentations correspondantes, puis de la vérification de la mise en œuvre des actions ;
  - Préval (démarche d'évaluation des risques proposée par l'OPPBTP pour les entreprises de moins de 20 salariés). La démarche : visite d'un chantier avec le chef d'entreprise (1h à 1h1/2), restitution immédiate à l'issue de la visite sur le terrain mettant en avant 3 points forts, 3 points à améliorer, 3 pistes d'action décidées par le chef d'entreprise ; le tout accompagné d'un délai pour la mise en application et d'un suivi du conseiller de l'OPPBTP ;
  - PRECHAN (PRE-diagnostic CHANtier). Les conseillers de l'OPPBTP interviennent sur des points précis leur ayant été signalés. La démarche : visite de chantier, bilan comprenant les points forts, les points à améliorer et des conseils prévention, plan d'action ;

## COMMUNIQUE DE PRESSE

- la Démarche de Progrès, pour un accompagnement dans la durée visant à installer durablement dans l'entreprise les moyens et l'organisation pour une gestion efficace de la prévention ;
  - toute action de prévention à la demande.
- Pour la **documentation et la formation**, le premier objectif est une meilleure connaissance et un meilleur usage de l'offre importante mise à disposition des entreprises par l'OPPBTP. En cas de besoin, pour la formation en particulier, de nombreux produits et modules du catalogue VISION sont personnalisable, et si nécessaire, des dispositifs spécifiques seront construits, à l'instar de ce qui se pratique déjà avec quelques grands groupes.  
En partenariat avec le Cnam, l'OPPBTP propose « également une Licence Professionnelle Santé (diplôme d'état de niveau 2) permettant de spécialiser le personnel des grandes entreprises dans les métiers de la prévention : Responsables HSSE, animateurs ou superviseur en Prévention BTP.

### La convention RAZEL-BEC / OPPBTP

S'appuyant notamment sur les résultats de l'enquête, RAZEL-BEC (entreprise du Groupe Fayat) et l'OPPBTP ont formalisé un accord cadre afin de favoriser conjointement l'élévation du niveau de prévention des risques en santé et sécurité au travail dans les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics, en accompagnant notamment le développement d'une culture prévention pérenne. Cet accord sera enrichi de conventions spécifiquement dédiées aux filiales de l'entreprise.

RAZEL-BEC développe et entretient depuis plusieurs années une politique résolue de prévention et de maîtrise des risques qui lui a permis de diminuer notablement le nombre des accidents.

Cet accord vient renforcer la politique de la direction générale RAZEL-BEC en matière de sécurité et santé.

RAZEL-BEC s'engage ainsi à mettre en œuvre des améliorations visant à augmenter son niveau de protection et prévention des risques professionnels. Il s'agit pour RAZEL-BEC de faire progresser la culture sécurité de l'entreprise, par les formations, les démarches d'analyses de risques, les audits et toutes autres formes d'accompagnement par les services de l'OPPBTP.

Outre des actions de communications internes et externes, RAZEL-BEC désignera un correspondant national qui assurera le lien avec l'OPPBTP. Un comité de pilotage assurera le suivi des engagements de l'accord mais aussi établira un plan d'action intégrant les actions du plan d'action Sécurité Santé RAZEL-BEC, déjà en cours. RAZEL-BEC formera tout l'encadrement à « Prév'action encadrement » niveau 2, formation de 3 jours destinée à optimiser les compétences et l'autonomie de l'encadrement pour la mise en œuvre d'une démarche prévention et d'une communication efficace auprès des équipes, et à partager les bonnes pratiques avec l'OPPBTP. RAZEL-BEC abonnera tous ses préventeurs à la revue Prévention BTP, source d'information sur les bonnes pratiques et les réglementations en vigueur.

L'OPPBTP pour sa part, s'engage à différents niveaux d'assistance et de conseil de ses Directions technique, communication, services et prestations afin d'accompagner le déploiement de cet accord dans les unités opérationnelles et les filiales de RAZEL-BEC. L'OPPBTP s'engage aussi à accompagner l'entreprise dans l'atteinte de ses objectifs en 2014.

L'Organisme accompagnera l'entreprise dans la réalisation de son plan d'action Sécurité Santé, particulièrement au travers de la formation de l'encadrement après adaptation du module Prév'action encadrement niveau 2 à l'entreprise et offrira une assistance à l'analyse d'accident ainsi qu'à l'inspection de chantiers.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

L'OPPBTP assistera également l'entreprise dans la veille réglementaire avec alerte et commentaires pratiques de textes par la mise à disposition des DT info et DT actu au correspondant national de l'entreprise et participera à la rédaction d'ouvrages techniques avec l'entreprise RAZEL-BEC.

L'OPPBTP organisera par ailleurs une journée technique annuelle de maintien des acquis pour les animateurs Sécurité Santé et étudiera avec l'entreprise, la personnalisation d'outils d'évaluations des risques sur le site internet de l'OPPBTP.

Le Groupe RAZEL-BEC et L'OPPBTP s'assureront de la mise en œuvre effective du présent accord et des conventions spécifiques au travers d'un comité de pilotage qui intégrera les détails pratiques des actions communes et le planning de réalisation.

### Une volonté partenariale

L'OPPBTP a souhaité mener ces actions auprès des grandes entreprises du BTP en y associant d'une part EGF-BTP (Entreprises Générales de France – BTP) et l'ASE-BTP (l'association des Animateurs Sécurité d'Entreprise du BTP). L'OPPBTP participe d'une part à la commission santé-sécurité d'EGF-BTP à laquelle elle rendra compte des travaux menés dans le cadre des conventions grandes entreprises, et d'autre part, l'OPPBTP est un membre actif d'ASE-BTP à laquelle l'Organisme apporte son soutien.

*Organisme unique et référent de la branche BTP depuis 1947, l'OPPBTP a pour mission de sensibiliser les professionnels du bâtiment et des travaux publics à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.*

*L'Organisme propose aux entreprises une gamme étendue d'outils pratiques pour évaluer et gérer les risques professionnels : le site [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr) proposant, en plus d'informations pratiques et de témoignages, **un service personnalisé et sécurisé de gestion de prévention en ligne** - des formations - des sessions d'information - des guides thématiques – une publication mensuelle, Prévention BTP - , .....*

*Ces outils lui permettent de mener à bien ses missions de **conseil** (6500 actions par an), de **formateur** (15 000 stagiaires en formation professionnelle par an) et **d'informateur** en privilégiant la proximité aux entreprises grâce à 18 implantations régionales et 335 collaborateurs. L'OPPBTP a reçu la certification ISO 9001 pour l'ensemble de ses sites.*

#### Contacts presse

Brigitte LESCURE  
01 64 02 08 83  
[relations-presse@oppbtp.fr](mailto:relations-presse@oppbtp.fr)

Sonia CHATELAIN  
01 46 09 27 28  
[sonia.chatelain@oppbtp.fr](mailto:sonia.chatelain@oppbtp.fr)

[www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)